

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mars 2025

DE SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 481)

Rejeté

AMENDEMENT**N ° CS362**

présenté par
M. Michoux et M. Alloncle

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« VIII *bis* (nouveau). – L'article L. 131-3 du code de l'environnement est abrogé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement déposé par le Groupe UDR vise à supprimer l'ADEME.

Créée en 1991, l'ADEME (Agence de la Transition Écologique) a pour mission de soutenir les politiques publiques en matière d'énergie, d'économie circulaire, de gestion des déchets et de lutte contre le changement climatique.

Toutefois, après plus de 30 ans d'existence, l'efficacité réelle de l'ADEME et sa pertinence au sein du paysage administratif français doivent être questionnées, en particulier dans le cadre du PJJ simplification de la vie économique.

Il s'agit :

- D'une administration coûteuse et bureaucratique. L'ADEME bénéficie d'un budget dépassant 3 milliards d'euros, financé en grande partie par des subventions publiques et des taxes spécifiques (ex. : taxe sur les énergies renouvelables). Son impact concret sur l'économie et l'environnement reste difficilement mesurable, notamment en raison d'une dispersion des moyens et d'une gestion parfois inefficace.

- Une mission qui fait doublon avec d'autres organismes. L'ADEME intervient sur des sujets déjà pris en charge par d'autres structures publiques et agences régionales (ex. : Ministère de la Transition Écologique, Régions, Bpifrance, Agences de l'eau). Sa suppression permettrait d'éviter les redondances et de rendre plus lisible la politique environnementale de l'État.

- Une approche trop centralisée, contraire à la logique de simplification. Plutôt que de multiplier les appels à projets complexes et technocratiques, il serait plus efficace de décentraliser les actions de transition écologique au profit des collectivités et des acteurs privés qui sont en première ligne. Supprimer l'ADEME permettrait de libérer l'innovation et de réduire la lourdeur administrative qui freine les entreprises et collectivités dans leurs projets écologiques.